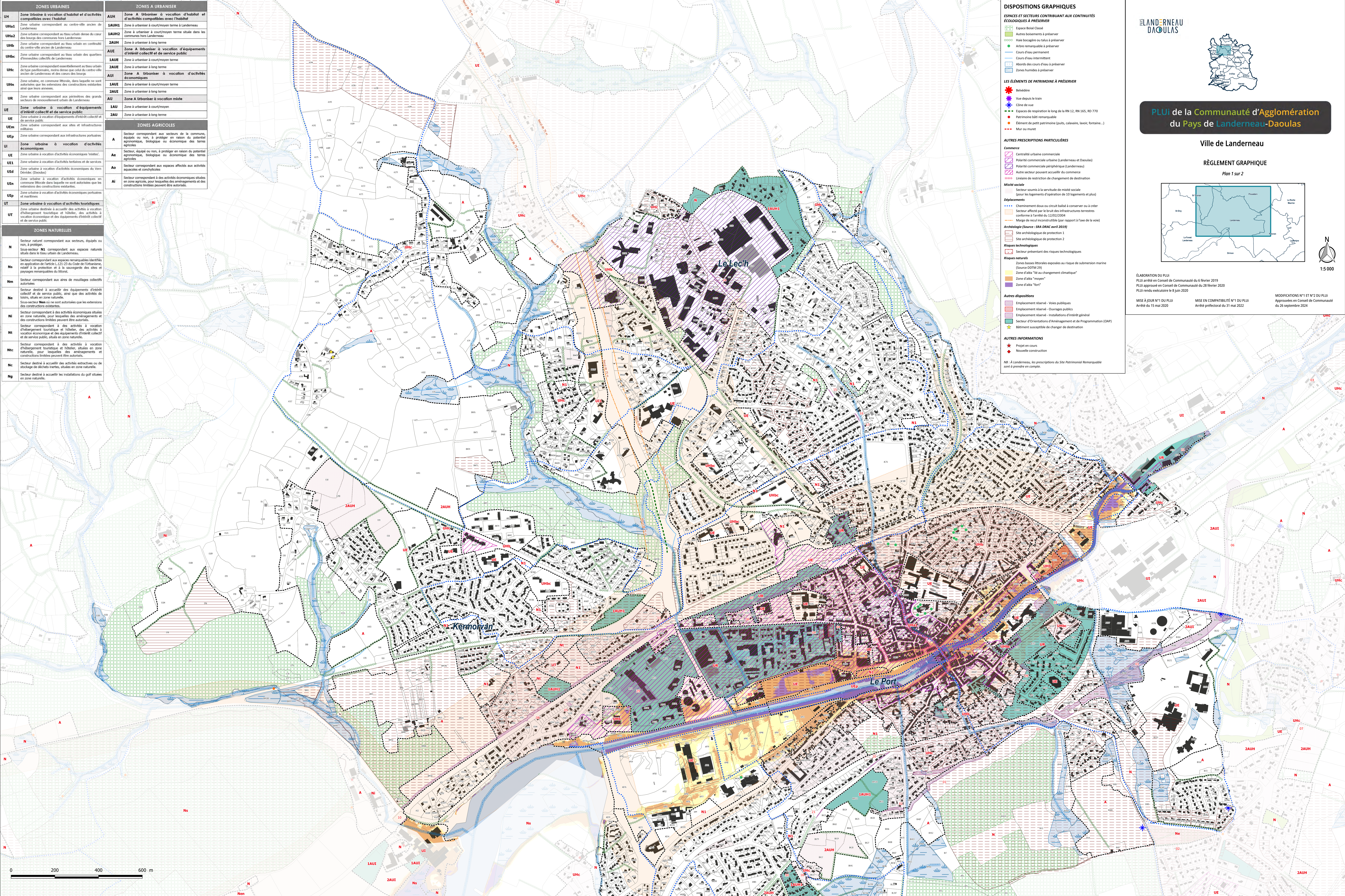


ZONES URBAINES		ZONES A URBANISER	
UH	Zone Urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat	AUH	Zone A Urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
UHa1	Zone urbaine correspondant au centre-ville ancien de Landerneau	1AUH1	Zone à urbaniser à court/moyen terme à Landerneau
UHa2	Zone urbaine correspondant au tissu urbain dense du cœur des bourgs des communes hors Landerneau	2AUH2	Zone à urbaniser à court/moyen terme à Landerneau
UHB	Zone urbaine correspondant au tissu urbain en continuité du centre-ville ancien de Landerneau	2AUH	Zone à urbaniser à long terme
UHC	Zone urbaine correspondant au tissu urbain des quartiers d'habitat collectif de Landerneau	1AUE	Zone A Urbaniser à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
UHCb	Zone urbaine correspondant au tissu urbain de type pavillonnaire, moins dense que celui du centre-ville ancien de Landerneau et des cœurs des bourgs	2AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
UHCc	Zone urbaine correspondant essentiellement au tissu urbain de type pavillonnaire, moins dense que celui du centre-ville ancien de Landerneau et des cœurs des bourgs	2AUI	Zone A Urbaniser à vocation d'activités économiques
UHi	Zone urbaine, en commune littorale, dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes ainsi que leurs annexes	1AUI	Zone à urbaniser à court/moyen terme
UHi	Zone urbaine, en commune littorale, dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes ainsi que leurs annexes	2AUI	Zone à urbaniser à long terme
UR	Zone urbaine correspondant aux périmètres des grands secteurs de renouvellement urbain de Landerneau	AU	Zone A Urbaniser à vocation mixte
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public	1AU	Zone à urbaniser à court/moyen terme
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public	2AU	Zone à urbaniser à long terme
UEm	Zone urbaine correspondant aux sites et infrastructures militaires	ZONES AGRICOLES	
UEp	Zone urbaine correspondant aux infrastructures portuaires	A	Secteur correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques	Ae	Secteur, équipé ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
UI1	Zone urbaine à vocation d'activités tertiaires et de services	Ao	Secteur correspondant aux espaces affectés aux activités agricoles et conchylicoles
UId	Zone urbaine à vocation d'activités économiques du Venn (Derdée, Derdées)	AI	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone agricole, pour lesquelles des aménagements et des constructions limités peuvent être autorisés.
UIn	Zone urbaine à vocation d'activités économiques en commune littorale dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes		
UIp	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires et maritimes		
UT	Zone urbaine à vocation d'activités touristiques		
UT	Zone urbaine destinée à accueillir des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public		

ZONES NATURELLES	
N	Secteur naturel correspondant aux secteurs, équipés ou non, à protéger
Ns	Secteur correspondant aux espaces remarquables identifiés en application de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral
Nm	Secteur correspondant aux aires de mouillages collectifs autorisés
Ne	Secteur destiné à accueillir des équipements d'intérêt collectif et de service public, ainsi que des activités de loisirs, situés en zone naturelle
Ni	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions limités peuvent être autorisés
Nt	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public, situés en zone naturelle
Ntc	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, situés en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et constructions limités peuvent être autorisés
Nc	Secteur destiné à accueillir des activités extractives ou de stockage de déchets inertes, situés en zone naturelle
Ng	Secteur destiné à accueillir les installations du golf situées en zone naturelle



DISPOSITIONS GRAPHIQUES

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À PRÉSERVER

Espace Bois Classé

 Autres boisements à préserver**LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE À PRÉSERVER****AUTRES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES****Commerce****Mixité sociale****Déplacements****Archéologie (Source : SRA DRAC avril 2019)****Risques technologiques****Risques naturels****Autres dispositions****AUTRES INFORMATIONS**NB : À Landerneau, les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable sont à prendre en compte

PLUi de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

Ville de Landerneau

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan 1 sur 2

ÉLABORATION DU PLUI
PLUI arrêtée en Conseil de Communauté du 6 février 2019
PLUI approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
PLUI rendu exécutoire le 8 juin 2020

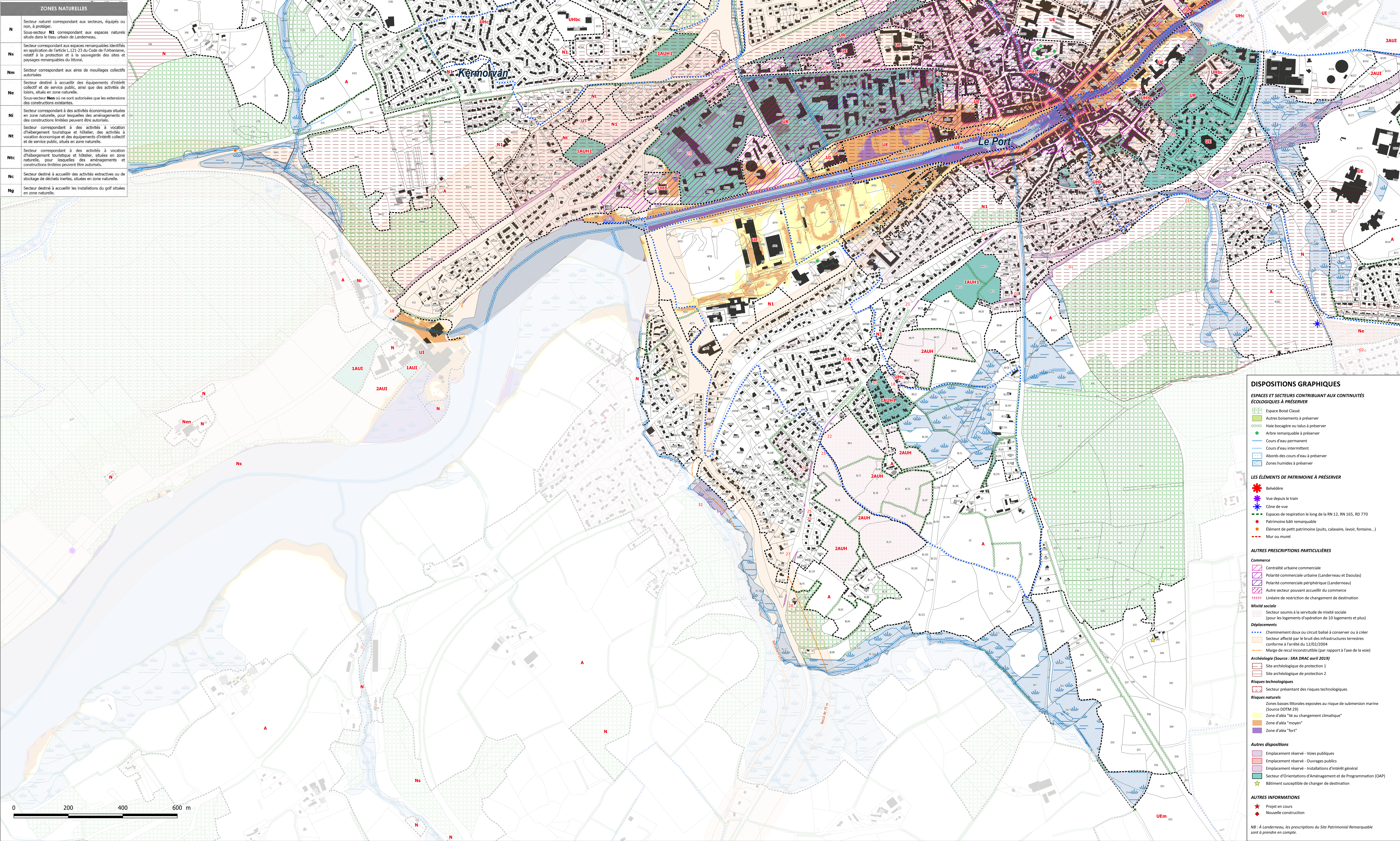
MISE À JOUR N°1 DU PLUI
Arrêtée du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLUI
Arrêtée préfectorale du 31 mai 2022

MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLUI
Approuvées en Conseil de Communauté du 26 septembre 2024

1:5 000

ZONES URBAINES		ZONES A URBANISER	
UH	Zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat	AUH	Zone A Urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
UHa1	Zone urbaine correspondant au centre-ville ancien de Landerneau	1AUH1	Zone à urbaniser à court/moyen terme à Landerneau
UHa2	Zone urbaine correspondant au tissu urbain dense du cœur des bourgs des communes hors Landerneau	1AUH2	Zone à urbaniser à court/moyen terme situés dans les communes hors Landerneau
UHB	Zone urbaine correspondant au tissu urbain en continuité du centre-ville ancien de Landerneau	2AUH	Zone à urbaniser à long terme
UHC	Zone urbaine correspondant au tissu urbain des quartiers d'immeubles collectifs de Landerneau	AUE	Zone A Urbaniser à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
1AU	Zone à urbaniser à court/moyen terme	1AU	Zone à urbaniser à court/moyen terme
2AU	Zone à urbaniser à long terme	2AU	Zone à urbaniser à long terme
2AU	Zone A Urbaniser à vocation d'activités économiques	1AU1	Zone à urbaniser à court/moyen terme
1AU1	Zone à urbaniser à court/moyen terme	2AU1	Zone à urbaniser à long terme
2AU1	Zone à urbaniser à long terme	AU	Zone A Urbaniser à vocation mixte
1AU	Zone à urbaniser à court/moyen	1AU	Zone à urbaniser à court/moyen
2AU	Zone à urbaniser à long terme	2AU	Zone à urbaniser à long terme
ZONES AGRICOLES		ZONES AGRICOLES	
A	Secteur correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agricole, biologique ou économique des terres agricoles	A	Secteur correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agricole, biologique ou économique des terres agricoles
Aa	Secteur, équipé ou non, à protéger en raison du potentiel agricole, biologique ou économique des terres agricoles	Aa	Secteur, équipé ou non, à protéger en raison du potentiel agricole, biologique ou économique des terres agricoles
Ao	Secteur correspondant aux espaces affectés aux activités aquatiques et conchyliques	Ao	Secteur correspondant aux espaces affectés aux activités aquatiques et conchyliques
AI	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone agricole pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés	AI	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone agricole pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés
ZONES NATURELLES		ZONES NATURELLES	
N	Secteur naturel correspondant aux secteurs, équipés ou non, à protéger	N	Secteur naturel correspondant aux secteurs, équipés ou non, à protéger
Ns	Sous-secteur Ns1 correspondant aux espaces naturels situés dans les lieux urbains de Landerneau	Ns	Sous-secteur Ns1 correspondant aux espaces naturels situés dans les lieux urbains de Landerneau
Nm	Secteur correspondant aux aires de mouillages collectifs autorisés	Nm	Secteur correspondant aux aires de mouillages collectifs autorisés
Nc	Secteur destiné à accueillir des équipements d'intérêt collectif et de service public, ainsi que des activités de loisir, situés en zone naturelle	Nc	Secteur destiné à accueillir des équipements d'intérêt collectif et de service public, ainsi que des activités de loisir, situés en zone naturelle
Ni	Sous-secteur Niem ou ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes	Ni	Sous-secteur Niem ou ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes
Nl	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés	Nl	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés
Nt	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public, situés en zone naturelle	Nt	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public, situés en zone naturelle
Ntc	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et constructions limitées peuvent être autorisés	Ntc	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et constructions limitées peuvent être autorisés
Nc	Secteur destiné à accueillir des activités extractives ou de stockage de déchets inertes, situées en zone naturelle	Nc	Secteur destiné à accueillir des activités extractives ou de stockage de déchets inertes, situées en zone naturelle
Nq	Secteur destiné à accueillir les installations de golf situées en zone naturelle	Nq	Secteur destiné à accueillir les installations de golf situées en zone naturelle



DISPOSITIONS GRAPHIQUES

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À PRÉSERVER

- Espace Boisé Classé
- Autres boisements à préserver
- Haies bocagères ou talus à préserver
- Arbre remarquable à préserver
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Abords des cours d'eau à préserver
- Zones humides à préserver

LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE À PRÉSERVER

- Belvédère
- Vue depuis le train
- Cône de vue
- Espaces de respiration le long de la RN 12, RN 165, RD 770
- Patrimoine bâti remarquable
- Élément de petit patrimoine (puits, calvaire, lavoir, fontaine...)
- Mur ou muret

AUTRES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Commerce

- Centralité urbaine commerciale
- Polarité commerciale urbaine (Landerneau et Daoulas)
- Polarité commerciale périphérique (Landerneau)
- Autre secteur pouvant accueillir du commerce
- Linéaire de restriction de changement de destination

Mixité sociale

- Secteur soumis à la servitude de mixité sociale (pour les logements d'opération de 10 logements et plus)

Déplacements

- Cheminement doux ou circuit balisé à conserver ou à créer
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures terrestres conforme à l'arrêté du 12/02/2004
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie)

Archéologie (Source : SRA DRAC avril 2015)

- Site archéologique de protection 1
- Site archéologique de protection 2

Risques technologiques

- Secteur présentant des risques technologiques

Risques naturels

- Zones basses littorales exposées au risque de submersion marine (Source DDTM 29)
- Zone d'aléa "lié au changement climatique"
- Zone d'aléa "moyen"
- Zone d'aléa "fort"

Autres dispositions

- Emplacement réservé - Voies publiques
- Emplacement réservé - Ouvrages publics
- Emplacement réservé - Installations d'intérêt général
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment susceptible de changer de destination

AUTRES INFORMATIONS

- Projet en cours
- Nouvelle construction

NB : À Landerneau, les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable sont à prendre en compte.

PLUi de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

Ville de Landerneau

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

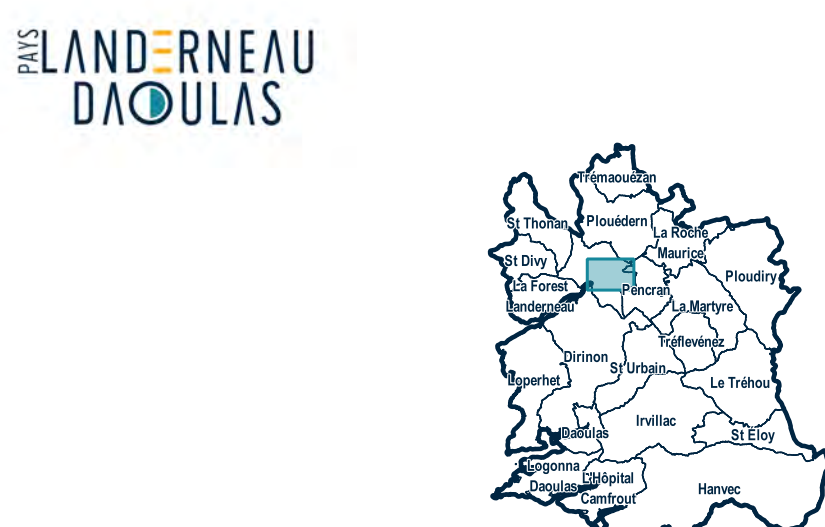
Plan 2 sur 2

ÉLABORATION DU PLUi
PLUi arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019
PLUi approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
PLUi rendu exécutoire le 8 juin 2020

MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLUi
Arrêté du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITÉ N°2 DU PLUi
Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLUi
Approuvées en Conseil de Communauté du 26 septembre 2024

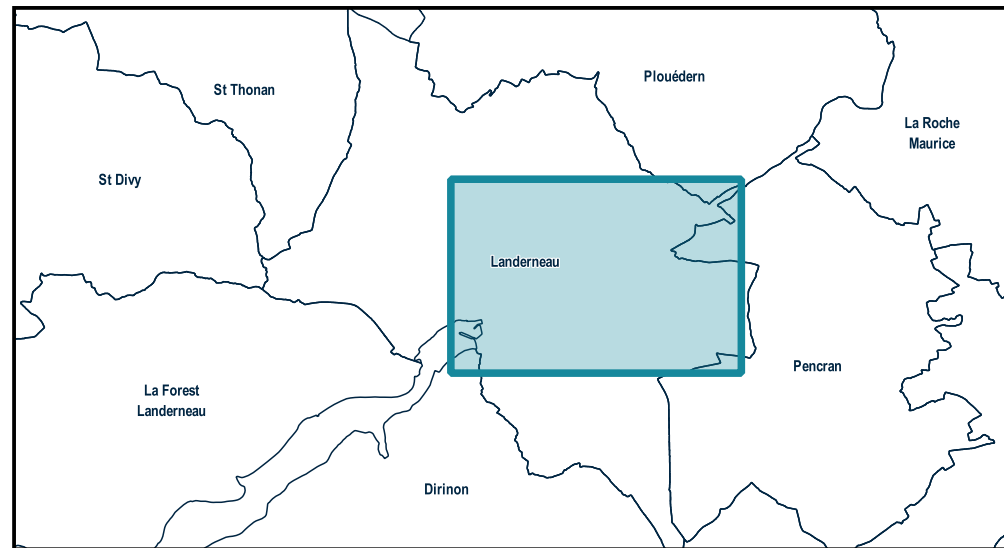


PLUi de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Landerneau-Daoulas

Ville de Landerneau

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Zoom Centre Ville



ÉLABORATION DU PLUI
PLUI arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019
PLUI approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
PLUI rendu exécutoire le 8 juin 2020

MISE À JOUR N°1 DU PLUI
Arrêté du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLUI
Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLUI
Approuvées en Conseil de Communauté
du 26 septembre 2024

DISPOSITIONS GRAPHIQUES

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITÉS
ÉCOLOGIQUES À PRÉSERVER

- Espace Boisé Classé
- Autres boisements à préserver
- Haut bocagère ou talus à préserver
- Arrière remembrement à préserver
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Abords des cours d'eau à préserver
- Zones humides à préserver

LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE À PRÉSERVER

- Belvédère
- Voie depuis le train
- Cône de vue
- Espaces de navigation le long de la RN 12, RN 13, RN 145, RD 770
- Patrimoine bâti remarquable
- Élément de petit patrimoine (puits, calvaire, lavoir, fontaine...)
- Mur ou murlet

AUTRES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Commerce

- Centrisme urbain commerciale
- Polarité commerciale urbaine (Landerneau et Daoulas)
- Polarité commerciale périphérique (Landerneau)
- Autre secteur pouvant accueillir du commerce
- Limite de restriction de changement de destination

Mixité sociale

- Secteur soumis à la servitude de mixité sociale (pour les logements d'opération de 10 logements et plus)

Déplacements

- Cheminement doux ou circuit balisé à conserver ou à créer
- Secteur affecté par le bruit des infrastructures terrestres conforme à l'arrêté du 12/02/2004
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie)

Archéologie (Source : SRA DRAC avril 2019)

- Site archéologique de protection 1
- Site archéologique de protection 2

Risques technologiques

- Secteur présentant des risques technologiques

Risques naturels

- Zones basses littorales exposées au risque de submersion marine (Source SDIT 25)
- Zone d'aléa "faible au changement climatique"
- Zone d'aléa "moyen"
- Zone d'aléa "forte"

Autres dispositions

- Emplacement réservé - Voies publiques
- Emplacement réservé - Ouvrages publics
- Emplacement réservé - Installations d'intérêt général
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment susceptible de changer de destination

AUTRES INFORMATIONS

- Projet en cours
- Nouvelle construction

N1 : A Landerneau, les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable sont à prendre en compte.



ZONES URBAINES	
UH	Zone Urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
UH1a	Zone urbaine correspondant au tissu urbain dense du cœur des bourgs des communes hors Landerneau
UH2a	Zone urbaine correspondant au tissu urbain dense du cœur des bourgs des communes hors Landerneau
UHb	Zone urbaine correspondant au tissu urbain en continuité du centre-ville ancien de Landerneau
UHbc	Zone urbaine correspondant au tissu urbain des quartiers d'habitat collectif de Landerneau
UHc	Zone urbaine correspondant essentiellement au tissu urbain de type pavillonnaire, mais aussi que celui du centre-ville ancien de Landerneau et des zones des bourgs
UHn	Zone urbaine, en commune littorale, dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes ainsi que les constructions nouvelles
UR	Zone urbaine correspondant aux périmètres des grands secteurs de renouvellement urbain de Landerneau
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
UEp	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UI1	Zone urbaine à vocation d'activités économiques "services"
UI2	Zone urbaine à vocation d'activités économiques de services
UI4	Zone urbaine à vocation d'activités économiques du Vern Dérivé (Dérivé)
UIp	Zone urbaine à vocation d'activités économiques en commune littorale dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes
UT	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UT	Zone urbaine à vocation d'activités touristiques
UT	Zone urbaine destinée à accueillir des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public
ZONES AGRICOLES	
A	Secteur correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
Ae	Secteur, équipé ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
Ao	Secteur correspondant aux espaces affectés aux activités aquacoles et conchylicoles
AI	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone agricole, pour lesquelles des aménagements et des constructions limités peuvent être autorisés
ZONES NATURELLES	
N	Secteur naturel correspondant aux secteurs, équipés ou non, à protéger
Ns	Sous-secteur N1 correspondant aux espaces naturels situés dans le tissu urbain de Landerneau
Nm	Secteur correspondant aux aires de mouillages collectifs autorisés
Ne	Secteur destiné à accueillir des équipements d'intérêt collectif et de service public, ainsi que des activités de loisirs, situés en zone naturelle
Ni	Sous-secteur Neen où ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes
Nl	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions limités peuvent être autorisés
Nt	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public, situés en zone naturelle
Ntc	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions limités peuvent être autorisés
Nc	Secteur destiné à accueillir des activités extractives ou de stockage de déchets inertes, situées en zone naturelle
Ng	Secteur destiné à accueillir les installations du golf situées en zone naturelle
ZONES A URBANISER	
AUH	Zone A Urbanisée à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
1AUH1	Zone A Urbanisée à court/moyen terme à Landerneau
1AUH2	Zone A Urbanisée à court/moyen terme située dans les communes hors Landerneau
1AUH3	Zone A Urbanisée à long terme
AUE	Zone A Urbanisée à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
1AUE	Zone A Urbanisée à court/moyen terme
2AUE	Zone A Urbanisée à long terme
AUI	Zone A Urbanisée à vocation d'activités économiques
1AUI	Zone A Urbanisée à court/moyen terme
2AUI	Zone A Urbanisée à long terme
1AU	Zone A Urbanisée à vocation mixte
1AU	Zone A Urbanisée à court/moyen terme
2AU	Zone A Urbanisée à long terme